

kirchgemeindevorband des kantons bern  
association des paroisses du canton de berne



## **Bulletin 2009**

Les principales informations sur les activités de l'Association des paroisses du canton de Berne sont transmises lors de l'assemblée des membres, au printemps. Mais, entre temps, les événements s'enchaînent et ce bulletin a pour objectif de vous tenir au courant.

Comme nos membres sont encore nombreux à ne pas avoir de connexion internet, nous avons décidé d'envoyer ce bulletin par la poste en principe.

Mais vous le trouverez aussi sur internet, prêt à être téléchargé, sur notre site [www.kirchgemeindevorband-bern.ch](http://www.kirchgemeindevorband-bern.ch), sous **Bulletin 2009**.

## **Evolution de certains projets** **(considérations postérieures à l'Assemblée des membres 2009)**

### **Prestations**

Nous vous rappelons que toute paroisse membre de notre Association a droit à une première consultation juridique gratuite.

Nous organisons des formations spéciales pour jouer de l'orgue.

Nous vous proposons une révision de vos comptes avantageuse et conforme à la loi.

Nous vous donnons des conseils en cas d'achat d'une cure. Nous partageons volontiers nos expériences et connaissances.

Veillez transmettre vos demandes au secrétariat de l'Association des paroisses du canton de Berne.

## **Modification de la garantie d'existence des communes visant à faciliter la fusion entre communes**

Le Conseil-exécutif a l'intention de modifier la législation pour pouvoir, à l'avenir, imposer une fusion à des communes dans certains cas de figure très précis. Par commune, la loi entend tant des communes d'habitants, des paroisses que des bourgeries.

L'Association des paroisses du canton de Berne agit de concert avec l'Association des communes bernoises, avec l'Association bernoise des communes et corporations bourgères, avec le délégué aux affaires ecclésiastiques, avec des représentants de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, ainsi qu'avec des conseillers juridiques du groupe de pilotage concernant la garantie d'existence des communes.

Les deux membres de notre comité qui y participent – Fridolin Marti et Paul Müller – s'engagent en priorité pour que les paroisses continuent d'exister dans la loi avec les mêmes droits que les communes d'habitants et les bourgeries, autrement dit contre la séparation rampante de l'Eglise et de l'Etat. Ils veillent ensuite à ce que les conditions de fusion soient clairement définies et les compétences de décision uniformément réglées. Toutes nos propositions figurent dans le rapport qui devait être adopté par le Conseil-exécutif après les vacances d'été, puis sur lequel le Grand Conseil devait se pencher lors de sa session de novembre.

## **Vérification des rapports de service des membres du corps pastoral**

Le délégué aux affaires ecclésiastiques a mandaté la vérification des rapports de service des membres du corps pastoral pour les trois Eglises nationales bernoises (du point de vue de l'Etat). La première séance sera consacrée à la situation de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne. Les deux autres Eglises catholiques seront traitées par la suite.

L'Association des paroisses du canton de Berne est représentée au groupe de travail par deux membres de son comité: Heidi Haas et Richard Volz, chargés de défendre les intérêts communs des trois Eglises nationales.

Le groupe de travail se réunit depuis juin 2008. Il a constaté que différents éléments des conditions d'engagement nécessitaient d'être adaptés à l'évolution à la fois de la société, de l'Eglise et du ministère pastoral. Il s'est intéressé aux approches de solutions préconisées par les autres Eglises dans ce contexte. Fort des connaissances acquises lors de ces contacts, il a élaboré des variantes concernant ces différentes problématiques. Il s'est rendu compte que, pour aller plus loin dans ce travail, il fallait que les partenaires concernés expriment d'abord leur opinion. Suite à une procédure de consultation réalisée pendant l'été 2009 auprès de la Direction des affaires ecclésiastiques, du Conseil synodal, de la Société pastorale et de l'Association des paroisses du canton de Berne, certains éléments (mode d'élection, division des postes, obligation de résidence, possibilités de sanction, direction d'équipes, rémunération) sont traités par les organismes compétents (Conseil synodal des Eglises réformées BE-JU-SO; Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques). Une proposition concrète de solution sera discutée à nouveau par le groupe de travail avant de faire l'objet d'une procédure de consultation plus large.

## **Réduction des ressources des paroisses et accomplissement des tâches**

Les mesures d'économie du canton ont touché de plein fouet certaines paroisses, notamment par la réduction des postes pastoraux. Plusieurs paroisses de notre Association se sont adressées à nous pour que nous nous saisissions de ce problème financier, y compris en ce qui concerne le taux de contribution à l'Eglise.

Nous avons procédé à une enquête pour savoir si les paroisses étaient en majorité favorables à ce que notre Association prenne cette problématique en charge. Dans ce but, le comité a écrit en juillet à toutes les paroisses concernées en les priant de renvoyer le questionnaire dûment rempli d'ici à la mi-septembre. Entre temps, plus de deux tiers des paroisses ont réagi. Le comité va évaluer les réponses et décider de la suite. Une première séance a montré l'intérêt, la richesse et la diversité des réponses. Mais leur traitement est un travail très exigeant. C'est pourquoi les résultats de l'évaluation ne vous seront communiqués que dans les premiers mois de 2010.

En attendant, nous en profitons pour remercier de tout cœur les paroisses qui ont donné suite à notre courrier.

### **Révision partielle du Règlement ecclésiastique de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne**

Le Conseil synodal a lancé en août une procédure de consultation concernant une modification du Règlement ecclésiastique, qui concerne surtout la mise en pratique des décisions du Synode concernant la direction d'une paroisse, le ministère et la consécration. L'Association des paroisses du canton de Berne a pris position de manière détaillée. Elle attache particulièrement d'importance à clarifier les devoirs et les compétences des différentes instances et offices.

En résumé, on peut dire que l'Association des paroisses du canton de Berne approuve la mise en œuvre des décisions du Synode. Les tâches de direction d'une paroisse, les rapports avec les pasteurs et avec les autres membres de la paroisse sont clarifiés. Nous soutenons notamment la proposition du Conseil synodal de ne conserver qu'un seul ministère pastoral par paroisse à l'avenir, même quand les paroisses comprennent plusieurs postes pastoraux. Cela apporte notamment un vis-à-vis plus clair au conseil de paroisse. Nous souhaitons toutefois encore des précisions sur la fonction du ministère pastoral et sur le recours aux nouveaux articles. Il demeure des incertitudes quant aux articles qui renvoient à une future ordonnance complémentaire du Conseil synodal. A ce propos, l'Association des paroisses du canton de Berne demande au Conseil synodal de bien vouloir informer le Synode, lorsque le Règlement ecclésiastique y sera abordé, de la manière dont il pense élaborer ces ordonnances.

Notre prise de position complète (en allemand seulement) est disponible sur notre site: [http://www.kirchgemeindeverband-bern.ch/fileadmin/media/pdf/Stellungnahme\\_KO-November\\_2009\\_01.pdf](http://www.kirchgemeindeverband-bern.ch/fileadmin/media/pdf/Stellungnahme_KO-November_2009_01.pdf).

Le texte de la révision partielle du Règlement figure (en français) sur le site des Eglises réformées BE-JU-SO: <http://www.refbejuso.ch/en/activites/revision-partielle-reglement-ecclesiastique.html>

### **Séminaire spécialisé BEA 2010**

Le séminaire spécialisé BEA 2010 portera sur la **politique des générations au sein de l'Eglise** et aura lieu mercredi 5 mai 2010, de 10h00 à 13h00 au centre des congrès de la BEA. Il sera dirigé par Ursula Trachsel, du Secteur «Paroisses et formation» des Eglises réformées BE-JU-SO, et organisé en collaboration avec la Société pastorale évangélique réformée de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure et avec l'Association des paroisses du canton de Berne.

Ce séminaire permettra

- de mettre en lumière les problématiques de générations, du point de vue théologique et social,
- d'échanger des expériences sur cette thématique,
- d'élaborer des approches communes en matière de politique des générations au sein de l'Eglise.

Toutes les paroisses faisant partie de l'Association des paroisses du canton de Berne recevront de plus amples informations à ce sujet en temps voulu, avec un formulaire d'inscription (30 francs par participant).

### **Assemblée des membres 2010**

L'assemblée des membres 2010 aura lieu samedi matin 24 avril à Berne.

Nous vous enverrons en temps voulu de plus amples informations à ce sujet.

Merci de réserver d'ores et déjà cette date!

***Pensez à consulter notre nouveau site à l'adresse suivante:***  
**[www.kirchgemeinerverband-bern.ch](http://www.kirchgemeinerverband-bern.ch)**

Thoune, novembre 2009